



Action & Démocratie
Lille



Recrutement et formation des enseignants et des CPE : les nouvelles règles.

Le **décret 2025-352** sur les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants (hors agrégés) et du personnel d'éducation a été publié le 19 avril 2025.

Action et Démocratie Lille considère que ce décret va globalement dans le bon sens, et permettra peut-être d'éviter en partie la fuite des meilleurs étudiants vers d'autres masters. Néanmoins, cette réforme ne suffira pas à elle seule à répondre à la crise des vocations et à rendre le métier plus désirable. **Pour Action et Démocratie Lille, une revalorisation substantielle des salaires**, à hauteur de ce qui se pratique dans les pays européens comparables à la France, **est une condition première pour rendre le métier plus attractif.**

Le texte paru est conforme à la version de juin 2024 qui avait été validée par le Conseil d'Etat. Il a pour but de tenter d'enrayer la crise de vocation que connaît l'Education Nationale depuis le début des années 2000. Notamment avec des effondrements constatés en 2011 et 2022 liés à deux réformes mal pensées du recrutement. En effet, le déplacement du concours au niveau bac+5 a engendré une chute des inscriptions de 45 % dans le premier degré et de 21 % dans le second.

Le décret instaure désormais des concours à un niveau Bac+3 dès la session 2026. L'ancien système, avec recrutement organisé au niveau Bac+5, cohabitera avec le nouveau jusqu'à la session de 2027. En raison d'un flux de candidats insuffisant pour justifier les deux concours, certaines disciplines pourraient le voir passer uniquement à Bac+3 dès 2026. **A partir de la rentrée 2028, tous les concours externes** (hors agrégé et PsyEN) **seront proposés à Bac+3.**

Cela signifie que dès la rentrée 2025, les inscriptions aux épreuves se feront à la fois en M2 mais aussi en L3, à des dates différentes. Les candidats préciseront dès leur inscription leur choix d'admission en cas d'admission simultanée à ces concours. Ce choix ne pourra plus être modifié après la date de la clôture des inscriptions au concours.

Le calendrier prévisionnel nous indique qu'en mars 2026 auraient lieu les épreuves d'admissibilités aux concours en M2 alors que celles en L3 se dérouleraient en avril 2026. Si cela semble déjà acté pour les épreuves écrites du CRPE, cela reste à définir pour les concours du second degré. Pour ces derniers une organisation des épreuves au niveau L3 et M2 pourrait avoir lieu le même jour.

Le bénéfice du concours sera valable un an, jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

Les concours internes resteront, quant à eux, ouverts aux mêmes profils que jusqu'à présent.

Les lauréats des concours au niveau L3 bénéficieront d'une formation de deux ans, accompagnée d'un tutorat, d'abord sous le statut "d'élèves fonctionnaires" (M1) puis de "fonctionnaires stagiaires" (M2) rémunérés, sous condition d'assiduité, environ 1 400 € puis 1 800 € nets par mois, suivi d'une obligation de service pendant quatre ans, à compter de la date de titularisation. S'ils manquent à cette obligation, les lauréats seront susceptibles de rembourser une somme dont les modalités de calcul seront déterminées par arrêté des ministres chargés de l'éducation et du budget". **Action et Démocratie Lille n'est pas favorable à cette obligation de service.**

Les élèves fonctionnaires seront affectés par le ministre chargé de l'Éducation nationale dans une académie pour une durée d'un an, puis à l'issue du M1 et "sauf en cas d'insuffisance manifeste", les lauréats seront nommés fonctionnaires stagiaires pour une durée d'un an et resteront dans la même académie. **Action et Démocratie Lille considère que si l'année de formation en M1 a été validée, le blocage du passage en M2 pour insuffisance n'est pas acceptable.**

Pour être titularisés, les fonctionnaires stagiaires (M2) devront justifier de la détention du Master. Si ce n'est pas le cas et qu'ils sont estimés aptes à être titularisés, ils bénéficieront d'une prolongation de la durée du stage d'une année. Dans le cas contraire, ils seront licenciés de plein droit.



Action & Démocratie
Lille



Les élèves fonctionnaires réaliseront des stages d'observation alors que les fonctionnaires stagiaires auront une mise en responsabilité à hauteur de 50%. Action et Démocratie Lille regrette que ces derniers soient utilisés comme moyen d'enseignement et craint que cela se fasse au détriment de leur niveau de formation.

Quid des détenteurs d'un M1 ? En fonction du parcours d'études ou du parcours professionnel antérieurs, ils pourront être nommés soit élèves fonctionnaires avec une obligation de suivre une formation de deux ans ou soit fonctionnaires stagiaires n'ayant plus qu'une année de formation à suivre.

Quid des détenteurs d'un M2 ? Ils seront nommés en qualité de stagiaire avec une formation adaptée pendant un an avec une mise en responsabilité à hauteur de 50 % (Master disciplinaire,...) ou de 100 % (Master MEEF, enseignants détachés,...) selon le parcours universitaire ou professionnel antérieur. Il en sera de même pour les lauréats des anciens concours au niveau Bac+5

Quelles seront les formations mises en place ?

Pour la rentrée 2025, les universités doivent mettre en œuvre des modules de préparation aux concours pour les L3 d'une soixantaine d'heures et même chose pour les Inspé afin de préparer les M1 Meef. Il est à craindre que toutes les universités ne soient pas en mesure de les proposer. Ces modules seront différents selon qu'ils préparent aux concours du 1er ou du 2nd degré (avec ses différentes disciplines). Le Cned participera à ces modules de préparation aux concours

Dès la rentrée 2026, une licence spécifique de préparation au professorat des écoles sera créée. Le nombre de places ouvertes dans les L1 de cette future licence pluridisciplinaire "professorat des écoles" (LPE) devrait correspondre à 60 % du nombre de places ouvertes au concours. **Les étudiants justifiant d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention de la licence LPE et ayant validé la première et la deuxième année seront dispensés des épreuves d'admissibilité au concours du CRPE.** Cette dispense commencera à être effective pour les concours de 2028.

Ceux qui se destinent aux concours du secondaire suivront eux les licences disciplinaires qui existent déjà, avec 60 % du temps de formation qui "sera dévolu à des contenus disciplinaires".

Les masters Meef disparaîtront d'ici la rentrée 2027 et seront remplacés par des masters métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) qui seront créés à la rentrée 2026, toujours dispensés en Inspé, avec un volume de 800 heures de formation sur les deux années.

Pour mener à bien la réforme de la formation des enseignants, 500 millions d'euros par an seront budgétés (à compter de 2028). A l'heure où des coupes budgétaires sont d'ores et déjà annoncées pour 2026, **Action et Démocratie Lille n'acceptera pas que ce financement soit réalisé par des économies faites sur des nouvelles suppressions de postes.**

Rejoignez Action & Démocratie CFE-CGC !

Adhérer [ici](#)

Un syndicat qui agit et qui n'est pas uniquement dans la posture !

Contacts : vincentmehay.adlille@gmail.com ou actionetdemocratie.lille@gmail.com

Site internet : www.ad-aclille.fr